



Ville de Revel

---

## EXTRAIT

### du registre des délibérations du conseil municipal

---

**Objet : Dénomination de voies des lotissements « Le Clos de la Farguette » et « La prairie verte »**

**N° 019.09.2024**

**Rapporteur :**  
**Christelle FEBVRE**

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-sept du mois de septembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 20 septembre 2024.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 16
- Nombre de pouvoirs : 8
- Votants pouvoirs compris : 24

#### Présents

Laurent HOURQUET - maire, François LUCENA, 2<sup>e</sup> adjoint, Annie VEAUTE, 3<sup>e</sup> adjointe, Michel FERRET, 4<sup>e</sup> adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5<sup>e</sup> adjointe, Martine MARECHAL, 7<sup>e</sup> adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8<sup>e</sup> adjoint, Alain CHATILLON, Ghislaine DELPRAT, Brigitte BURSON-BRYER, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Catherine FEVRIER, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE

#### Absents excusés

Marielle GARONZI a donné procuration à Christelle FEBVRE  
Jérôme GARCIA a donné procuration à Annie VEAUTE  
Thierry FREDE a donné procuration à François LUCENA  
Valérie MAUGARD a donné procuration à Jean-Louis CLAUZEL  
Patricia DUSSENTY a donné procuration à Catherine FEVRIER  
Olivier PICARD a donné procuration à Pascale CONTE-DUMAS  
Uvaldo POLVOREDA a donné procuration à Thierry CLAVEL  
Marie ARGENCE a donné procuration à Alain SARTORI  
Charlotte TOUSSAINT-JOUYS, Caroline COMBES, Rémi DERON-LOUP, Robert CLERON, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20240930-019092024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2024  
Affichage : 01/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

La réalisation de nouveaux lotissements ou ensembles immobiliers entraîne la création de voies qu'il convient de dénommer.

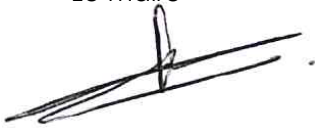
Sur proposition de madame Christelle FEBVRE, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'adopter les propositions suivantes :

- lotissement « Le Clos de la Farguette » : dénommer l'unique voie « impasse des Baliveaux » dont l'accès se situe au niveau du 51 avenue Castres,
- lotissement « La prairie verte » : de dénommer la seule voie du lotissement « boucle des Feuillades » dont l'accès se situe au droit du 585 chemin des prairies.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.  
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme  
Revel, le 30 septembre 2024

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20240930-019092024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2024  
Affichage : 01/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation